

**SÉANCE DU 27 JUIN 2024**

L' an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 13 juin 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 28 présents à la séance,

PRESENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD, Mme Muriel COHEN, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Marlène DA SILVA, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Emilie BOZIO-MADE donne procuration à Mme Nadia IDORANE, M. Pascal GIAFFERI donne procuration à M. Franck-Eric MOREL, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à M. Philippe HAZARD, M. Jean DUPLEX donne procuration à Mme Catherine CANDELIER

ETAIENT EXCUSES :

M. Denis MORON, Mme Dominique BLANCHET

ETAIT ABSENT :

M. Jean-Christophe SCIBERRAS

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex
☎ 01 41 14 10 10
☎ 01 75 19 41 20

✉ mairie@ville-sevres.fr
🌐 www.sevres.fr

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

04 JUL, 2024

1/3

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20240627-2024-039-DE
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 27 juin 2024

DÉLIBÉRATION : Budget communal - Affectation des résultats de fonctionnement du budget principal de la Ville de Sèvres pour l'exercice 2023

N°2024/039

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu la délibération n° 2022/075 du 24 novembre 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération n°2024/019 du 2 avril 2024 portant reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 du budget principal,

Vu le compte de gestion et le compte administratif 2023 du budget principal,

Vu le budget primitif du budget principal de l'exercice 2024, qui reprend les résultats de l'exercice 2023,

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de L'Administration du 19 juin 2024,

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisé en 2023 au budget principal de la commune (section de fonctionnement) a donné lieu à un excédent de clôture qui s'élève à 14 949 384,75 € et qu'il doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement qui est égal, compte tenu des restes à réaliser en dépenses et en recettes, à 7 301 348,23 €.

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2023 a été repris et affecté au budget primitif 2024 par le crédit des comptes suivants :

Compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisés : 7 301 348,23 €

Ligne 002 - résultat de fonctionnement reporté : 7 648 036,52 €

PUBLIÉ PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

04 JUIL. 2024
2/3

Accusé de réception en préfecture 092-219200722-20240627-2024-039-DE Date de télétransmission : 03/07/2024 Date de réception préfecture : 03/07/2024

Ligne 001 - résultat d'investissement reporté : 16 717 108,70 €



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Grégoire de LA RONCIÈRE.



Le Secrétaire de séance,

Arthur BEAUREPAIRE

Accusé de réception en préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

04 JUIL. 2024

3/3

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20240627-2024-039-DE
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024